Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/04/2026 - B2026/002092 - 1967 B 09013 - 726 780 133 - LUKORA

Bilan Actif

LUKORA SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 04/03/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	191 087	188 226	2 860	7 130
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**198 709**	**188 226**	**10 483**	**14 753**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	14 239	14 239		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 161 291	3 368 129	793 162	831 744
Autres immobilisations corporelles	1 613 454	1 085 078	528 376	617 244
Immobilisations en cours	2 250		2 250	1 310
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**5 791 234**	**4 467 447**	**1 323 788**	**1 450 299**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	225		225	225
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 340		71 340	71 340
TOTAL immobilisations financières :	**71 565**		**71 565**	**71 565**
ACTIF IMMOBILISÉ	**6 061 509**	**4 655 673**	**1 405 835**	**1 536 616**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	68 145		68 145	82 761
Stocks d'en-cours de production de biens	207 240		207 240	
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	542 316	9 337	532 979	674 308
TOTAL stocks et en-cours :	**817 702**	**9 337**	**808 364**	**757 070**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 529 240	162 400	1 366 840	1 207 142
Autres créances	149 325		149 325	117 378
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**1 678 564**	**162 400**	**1 516 165**	**1 324 520**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	
Disponibilités	619 925		619 925	599 933
Charges constatées d'avance	73 220		73 220	50 365
TOTAL disponibilités et divers :	**893 144**		**893 144**	**650 299**
ACTIF CIRCULANT	**3 389 411**	**171 737**	**3 217 673**	**2 731 888**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	9 450 919	4 827 410	4 623 509	4 268 505

© Sage

Bilan Passif

LUKORA SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 04/03/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	490 000	490 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	373 050	373 050
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	49 000	49 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	635 668	632 583
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	351 044	303 086
TOTAL situation nette :	**1 898 763**	**1 847 718**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 442	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	253 879	241 592
CAPITAUX PROPRES	**2 177 083**	**2 089 311**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	605 095	896 042
Emprunts et dettes financières divers	404 314	1 070
TOTAL dettes financières :	**1 009 409**	**897 111**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	427 751	473 432
Dettes fiscales et sociales	957 399	806 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	51 868	1 759
TOTAL dettes diverses :	**1 437 018**	**1 282 082**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**2 446 426**	**2 179 194**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	4 623 509	4 268 505

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

LUKORA SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 04/03/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
Ventes de marchandises	8 131 307	192 770	8 324 077	6 544 951
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets	**8 131 307**	**192 770**	**8 324 077**	**6 544 951**
Production stockée			84 451	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			177 184	52 079
Autres produits			14	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			**8 585 726**	**6 597 032**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 832 543	1 507 698
Variation de stock de marchandises			17 490	(23 944)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			349 286	296 199
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			14 616	26 250
Autres achats et charges externes			2 287 391	1 657 782
TOTAL charges externes :			**4 501 326**	**3 463 986**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			94 432	71 195
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 170 849	1 517 416
Charges sociales			790 943	604 255
TOTAL charges de personnel :			**2 961 792**	**2 121 671**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			374 003	289 895
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			9 337	16 550
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**383 341**	**306 445**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			135 874	42
CHARGES D'EXPLOITATION			**8 076 765**	**5 963 339**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**508 962**	**633 693**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

LUKORA SAS

Période du 01/10/24 au 30/09/25
Edition du 04/03/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2025	Net (N-1) 30/09/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**508 962**	**633 693**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	587	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 933	697
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 520	**697**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 733	16 331
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	24 733	**16 331**
RÉSULTAT FINANCIER	**(22 213)**	**(15 634)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**486 749**	**618 059**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 711	10 058
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 016	5 268
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	52 727	**15 326**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		121 704
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 827	56
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 430	15 733
	49 258	**137 493**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**3 470**	**(122 167)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	71 398	78 924
Impôts sur les bénéfices	67 777	113 883
TOTAL DES PRODUITS	**8 640 974**	**6 613 056**
TOTAL DES CHARGES	**8 289 930**	**6 309 970**
BÉNÉFICE OU PERTE	351 044	303 086

© Sage

LUKORA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 490 000 euros
Siège social : 29, rue Jean Moulin
69490 PONTCHARRA-SUR-TURDINE
RCS Villefranche-Tarare – 726780133

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les dispositions statutaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Tassement significatif des ventes tout au long de l'exercice, avec un impact important sur les résultats finaux de la société. Le contexte économique est resté délicat pendant les 12 mois de l'exercice.
L'ensemble des segments de marché et zones géographiques couvertes par Lukora enregistrent une diminution d'activité.
Un léger mieux a été constaté à partir de la seconde moitié de l'exercice, sans que cela nous permette de combler l'écart constaté sur les 6 premiers mois.
Dans ce contexte de marché très peu dynamique, nous avons tenté de garder les effectifs mobilisés ce qui impacte la masse salariale au détriment de notre niveau de rentabilité. Notre excédent brut d'exploitation se voit ainsi en diminution sous le double effet de la contraction de nos ventes, et du maintien des effectifs.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis la clôture, la demande s'est légèrement améliorée mais reste toutefois à un niveau assez bas. La pression à la fois sur les volumes et les prix de vente est très forte dans un marché contraint. Nous continuons de défendre notre niveau de marge, en défendant nos prix de vente, et en travaillant nos coûts opérationnels. Nous continuons de penser que cette demande de produits finis orientée à la baisse n'est que temporaire. En effet, les fondamentaux du marché sont porteurs avec en premier lieu, la nécessaire rénovation énergétique du Bâtiment. Avec une activité très diversifiée, nous sommes armés pour faire face à ces fluctuations de marché, si tant est que le contexte macro-économique se rétablisse.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

INFORMATION SUR LES RETARDS DE REGLEMENTS

RETARDS REGLEMENTS FOURNISSEURS

Notre logiciel de gestion ne permet pas de fournir cette information.

RETARDS REGLEMENTS CLIENTS

Notre logiciel de gestion ne permet pas de fournir cette information.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 :

• Le résultat d'exploitation ressort à 508 962 euros, contre 633 693 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (22.213) euros, contre (15.634) au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 486.749 euros contre 618.059 au titre de l'exercice précédent.
Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 3.470 euros, contre (122.167) au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 351.044 euros contre 303.086 au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 4.623.509 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice :	351.044.22 euros
- Augmenté du prélèvement sur le poste "Réserve ordinaire" à hauteur de	248 955.78 euros
- Soit une somme distribuable s'élevant à :	600 000,00 euros
- A titre de dividendes répartis entre les associés :	600 000,00 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 1.977 euros (amortissements excédentaires, TVS et amendes).

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des exercices précédents :

	Revenus éligibles à l'abattement		**Revenus non éligibles à l'abattement**
Exercice Clos le	*Dividendes*	*Autres revenus distribués*	
30/09/2024			300.000 €
31/12/2023			700.000 €
31/12/2022			920.000 €
31/12/2021			800.000 €
31/12/2020			800.000 €

SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT

M. Thierry GAUTIER a été nommé Président de la société sans limitation de durée.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de la société PML SARL, CAC titulaire, d'une durée de six (6) exercices prendra fin l'issue de la consultation de l'Associé Unique en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Le mandat de la société ELKO FINANCE SAS, CAC suppléant, d'une durée de six (6) exercices prendra fin l'issue de la consultation de l'Associé Unique en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Le Président
M. Thierry GAUTIER

LUKORA SAS
Au capital de 490 000 euros
RCS Villefranche-Tarare – 726780133
29, rue Jean Moulin 69490 PONTCHARRA-SUR-TURDINE
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars 2026 à 14h00,

CEVINO GLASS, société par Actions Simplifiée au capital 2 005 903 euros, ayant son siège social 7 rue de la Cruppe à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) et immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 539 414 326,

Représentée par M. Thierry GAUTIER en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la SAS LUKORA

Associée unique de la Société

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Thierry GAUTIER préside la séance en qualité de Président.

La SARL PML, Commissaire Aux Comptes régulièrement convoquée est présente.

Les membres du CSE, M. GRANET et M. BLANC régulièrement convoqués sont présents.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

– les copies des lettres de convocation ;
– l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;
– le rapport de gestion du Président ;
– le rapport de gestion des Commissaires aux comptes ;
– le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents, ont été adressés aux associés, dix jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- L'affectation des résultats de cet exercice et distribution des dividendes ;
- La mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après la lecture du rapport de gestion et, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, lesquels font apparaître un bénéfice 351 044.22 €.

L'Associé Unique prend acte que conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 1.977 euros (amortissements excédentaires, TVS, amendes).

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 351 044.22 euros de la manière suivante

- Bénéfice de l'exercice : 351 044.22 euros

- Augmenté du prélèvement sur le poste "Réserve ordinaire" à hauteur de 248 955.78 euros

- Soit une somme distribuable s'élevant à : 600 000,00 euros

- A titre de dividendes répartis entre les associés : 600 000,00 euros

Le dividende unitaire est donc de 85,71 euros par action et il sera mis en paiement dans le délai d'un mois à compter de la présente décision.

L'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des exercices précédents, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à l'abattement		**Revenus non éligibles à l'abattement**
Exercice Clos le	*Dividendes*	*Autres revenus distribués*	
30/09/2024			300.000 €
31/12/2023			700.000 €
31/12/2022			920.000 €
31/12/2021			800.000 €
31/12/2020			800.000 €

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique acte qu'il n'a pas été signé de convention nouvelle au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

Concernant les conventions signées antérieurement avec :

• la SAS CEVINO GLASS; le montant figurant en charges dans les livres de la SAS LUKORA s'élève à 94.093 euros au titre de l'exercice clos le 30/09/2025.

• la SAS CEPANE GLASS III; le montant figurant en charges dans les livres de la SAS LUKORA s'élève à 75 229 euros au titre de l'exercice clos le 30/09/2025.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

L'Associé Unique, CEVINO GLASS SAS
Le Président, M. Thierry GAUTIER

pml

S.A.S LUKORA

R.C.S : Villefranche-Tarare 726 780 133
29, rue Jean Moulin - Zone Industrielle Pré Vincent
69490 PONTCHARRA SUR TURDINE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

S.A.S. LUKORA

Exercice clos le 30 septembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUKORA SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en ce qui concerne les comptes clients - ventes, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lyon, le 16 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes,

pml audit & conseil

Bertrand Mie